



Laboratoire vivant Érasme

Pratiques inclusives/Pleine participation

CAPSULE D'INFORMATION 1 – Le projet

Parcours et pratiques inclusives pour la pleine participation des personnes immigrantes au Québec

Ce projet, d'envergure provinciale, émerge du désir partagé par ses partenaires de mieux connaître et de consolider **les conditions et pratiques pour l'inclusion et la pleine participation** des personnes immigrantes à la société québécoise. Il répond aux besoins sociaux identifiés par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), qui fédère 162 organismes communautaires répartis sur le territoire québécois, 74 d'entre eux offrent notamment des services d'accueil, d'installation et d'accompagnement des nouveaux arrivants dans le cadre d'un programme de financement du Ministère de l'Immigration, de la Francisation de l'Intégration (MIFI)

Actuellement, le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) fait l'objet d'**une profonde réforme** à laquelle la TCRI et ses organismes membres participent. Cette réforme propose entre autres une plus large admissibilité aux services des organismes selon les statuts migratoires et la durée de résidence, ainsi qu'une importance nouvelle accordée aux services et activités encourageant la pleine participation des personnes immigrantes à la société d'accueil.

L'objectif principal du projet est de mettre en place et d'animer un **« Laboratoire vivant »**. Ce laboratoire vise à favoriser le partage d'idées et d'expériences ainsi que le développement et le déploiement **de formes d'accompagnement élargies et innovantes** pour répondre aux besoins de soutien à la pleine participation — des besoins à la fois hétérogènes et enfin reconnus. Cet objectif comprend la valorisation des pratiques (pertinentes) existantes, ainsi que la coconstruction — pour et avec les personnes immigrantes, intervenants et gestionnaires concernés — de services innovants qui tiennent compte des nouveaux groupes et des nouveaux objectifs visés par le MIFI. Il comprend en plus une meilleure compréhension des conditions nécessaires pour assurer l'adaptation de ces innovations aux divers contextes, sectoriels et régionaux, et la mise à l'échelle et la pérennité des pratiques innovantes.